

REVISION ALLEGEE N°2 DU PLUi
Communauté de Communes Terres de Bresse (71)

BORDEREAU DES PIECES
DU DOSSIER POUR L'ENQUETE PUBLIQUE

1-PROCEDURE

1a – Délibération de prescription de la révision allégée N°2 du PLUi (7 novembre 2024)

1b – Délibération d'arrêt du Projet (10 Décembre 2025)

1c – Arrêté de mise à l'enquête publique (5 mai 2025)

2-PIECES DU PLAN LOCAL D'URBANISME A L'ARRET DU PROJET

1 – Rapport de présentation

1a.R2 – Additif au Rapport de présentation

1b.R2 – Additif à l'évaluation environnementale

1c.R2 – Résumé non technique de l'évaluation environnementale

3-AVIS

AV1 – Avis de la MRAe (6 décembre 2025)

AV2 – Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe

AV3– Compte-rendu de la Réunion d'Examen Conjoint du 28 avril 2026

4-AUTRES DOCUMENTS

D1 – Bilan de la concertation